

Résumé des décisions du Conseil Municipal du 03 juillet 2020

Présents : Jean-Luc BOU – Serge BOUSSUGE – Jacques BURLE – Colette CANADAS – Anne-Claude CANONI – Rosa CERCIELLO – Christian CHENEZ – Brigitte DURAND – Georges FAUCOUNEAU – Serge GARCIA – Aurélie HEYDON – Patrick IELLI – Bernadette JARD – Jeanne LOPEZ – Evelyne MATHIEU – Mickaël MATRAY – Stéphane MENANT – Grégory MONTOYA – Jean-Luc QUEIRAS – Julien SCHMIDT.

Absents : Véronique BAUDRY (Procuration à Christian CHENEZ) – Marine CHAISSAN (Procuration à Rosa CERCIELLO) – Martine MARINO (Procuration à Anne-Claude CANONI).

Secrétaire de séance : Jeanne LOPEZ.

M. POISSONNIER, Maire sortant, ouvre la séance et installe le Conseil Municipal.

Il passe ensuite la présidence de séance à M. Christian CHENEZ, doyen de l'assemblée, afin de procéder à l'élection du Maire. Il propose de désigner un secrétaire de séance. Madame Jeanne LOPEZ est désignée secrétaire de séance.

Deux assesseurs sont désignés : Mme Aurélie HEYDON et M. Jean-Luc BOU.

1 - Élection du Maire

M. CHENEZ, après appel à candidature, informe de la candidature de M. Jean-Luc QUEIRAS.

Sans autre candidat, il est procédé au vote à bulletin secret.

M. Jean-Luc QUEIRAS obtient la majorité des suffrages exprimés (6 bulletins blancs) et est proclamé Maire de Sainte-Tulle, et est immédiatement installé.

2. Fixation du nombre des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de déterminer le nombre des adjoints au Maire. En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit six postes pour la commune de Sainte-Tulle. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à six le nombre des adjoints au Maire à élire. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, (2 abstentions: Mme BAUDRY Véronique (Procuration à M. Christian CHENEZ) - M. Christian CHENEZ), fixe à 6 (six) le nombre des adjoints au Maire à élire.

3 - Élection des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection des Adjoints au Maire qui ont été fixés au

nombre de 6.

Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, après appel à candidatures, a proposé la liste de Jacques BURLE. Sans autre candidat, il est procédé au vote à bulletin secret.

La liste de M. Jacques BURLE est élue à la majorité des suffrages exprimés : (6 bulletins blancs).

1 ^{er} adjoint :	: M. Jacques BURLE.
2 ^{ème} adjointe :	: Mme Brigitte DURAND.
3 ^{ème} adjoint :	: M. Julien SCHMIDT.
4 ^{ème} adjointe :	: Mme Anne-Claude CANONI.
5 ^{ème} adjoint :	: Monsieur Serge BOUSSUGE.
6 ^{ème} adjointe :	: Mme Aurélie HEYDON.

Ils sont ensuite immédiatement installés dans leurs fonctions d'Adjoint.

5. Lecture de la Charte de l'Élu local

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui est distribué à l'ensemble des conseillers municipaux.

5 - Fixation des Indemnités de fonction du Maire et des adjoints.


Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés : (2 abstentions: Mme BAUDRY Véronique (Procuration à M. Christian CHENEZ) - M. Christian CHENEZ), décide de fixer l'indemnité de fonction du maire à 51,6 % de l'indice brut terminal 1027 de la Fonction Publique, décide de fixer les indemnités de fonction des adjoints à 19,8 % de l'indice ci-dessus.

7 – DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU MAIRE

Afin de permettre un allègement du fonctionnement administratif de la Commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde au Maire les délégations spéciales prévues en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 h 30.

Fait à Sainte-Tulle, le 06 juillet 2020



Jean-Luc QUEIRAS